



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEPAP 2

Bureau Politiques Éducatives et Partenariats

Affaire suivie par :
Sébastien KAM-SOË
Tél : 02 62 48 13 83
Mél : akam-soe@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

**Division des élèves,
des personnels accompagnants
et des pensions**

Saint-Denis, le 07/04/2023

La rectrice

à

Monsieur le Président de
l'association **Marmailles Aventures**

261 route Gabriel Macé
La Bretagne
97460 Sainte-Clotilde

Objet : Agrément des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

Monsieur le Président,

Votre dossier de demande d'agrément a été examiné par le Conseil Académique des Associations complémentaires de l'Enseignement Public lors de la séance du 13 mars 2023.

Compte tenu de l'avis formulé, j'ai l'honneur de vous accorder cet agrément pour une durée de cinq ans à compter du 13 mars 2023.

J'attire votre attention sur le fait que cet agrément ne vous dispense pas de demander l'autorisation du chef d'établissement ou du directeur d'école pour vos interventions pendant le temps scolaire.

Il vous appartiendra de transmettre au rectorat - Service DEPAP 2, le calendrier annuel du programme d'intervention avant toute action dans les établissements.

De même, vous me ferez parvenir, chaque année, la liste des établissements au sein desquels vous êtes intervenus ainsi qu'une fiche bilan de vos interventions que nous vous transmettrons en fin d'année civile.

En outre, je vous prie de me signaler toute modification importante qui interviendrait au sein de votre association : conseil d'administration, statuts...

Vous étant accordé au regard des pièces et informations fournies dans votre dossier, il est susceptible de vous être retiré dans les mêmes formes s'il s'avérait que vous ne respectiez pas les principes et modalités définis dans le dossier de demande d'agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la rectrice et par délégation,
Le Chef de Division des Elèves
des Personnels Accompagnants
et des Pensions